

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
PETITE-ROSSELLE
Arrondissement de Forbach

Département de la Moselle

Extrait n° 049/2023
Du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2023

Sous la présidence de M. Eric FEDERSPIEL, Maire, qui ouvre la séance à 18h30,
réunie sur convocation du 20 juin 2023, en son lieu ordinaire de séances.

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Procurations : 05

Conseillers présents : 20

Christian KOENIG, Sidonie LAUBERTEAUX, Pascal DURAND, Monique MATHIEU, Joël KAISER, Mireille ARNOLD, Denis JUNG, Adjoint au Maire, Daniel ANTONINI, Frank PFISTER, Christine DIEDRICH, Roland OBRINGER, Mandy HOY, Olivier BECKER, Catherine SCHERER, Philippe GREPIN, Gaetano CIGNA, Gérard BRUCK, Pauline DELISSE, Blanche KIEFER, Conseillers municipaux.

Conseillers excusés : 07

Angélique LERPS, Adjointe au Maire, Patrick DEUTSCH, Didier KEUPER, Christine CLEMENT, Christophe AREND, Anne-Dominique SCHMITT, Gertrude FREYTAG, Conseillers municipaux.

Procurations : 05

Angélique LERPS à Monique MATHIEU, Didier KEUPER à Eric FEDERSPIEL, Christine CLEMENT à Christian KOENIG, Anne-Dominique SCHMITT à Pauline DELISSE, Gertrude FREYTAG à Gaetano CIGNA.

Absentes : 02

Chantal PLATTE, Céline KLEIN.

SCOLAIRE

POINT 14 – Restauration scolaire – Révision des participations des familles

Exposé des faits

Le service de restauration scolaire est ouvert aux élèves des écoles élémentaires de Petite-Rosselle. La dernière révision des participations des familles aux prix des repas fut réalisée à l'occasion de la rentrée scolaire 2019-2020.

Ecoles élémentaires

Le forfait trimestriel pour les élèves des écoles élémentaires était de 184,00 € et le prix du repas occasionnel de 4,80€.

Une année scolaire comporte 36 semaines de classe à raison de 4 repas hebdomadaires, soit 144 repas.

Coût d'achat pour la ville par élève et par an : $144 \times 7,77 \text{ €} = 1\,118,48 \text{ €}$

Coût pour la famille : $195 \text{ €} \times 3 = 585 \text{ €}$

Prise en charge par la ville par an/élève : $1\,148,48 - 585 = 533,48 \text{ €}$

CONSIDERANT l'augmentation du prix d'achat, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les participations familiales, dès la rentrée 2023 de la manière suivante :

- Forfait trimestriel (4 repas par semaine) : 195 € (184 € en 2019)
- Prix du repas occasionnel : 5 € (4,80 € en 2019)

Par ailleurs, il est proposé de maintenir une réduction de 10% sur un seul des forfaits en cas d'inscription de plusieurs enfants issus d'une même fratrie.

APRES avis favorable de la commission scolaire du 12 juin 2023.

Il est proposé au conseil municipal

- **de fixer** les participations familiales telles que proposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Petite-Rosselle, le 28 juin 2023

Le Maire

Eric **FEDERSPIEL**

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Sous-Préfecture de Forbach
Affichée le 29 juin 2023

